

Réinscriptions pour les élèves déjà inscrits pendant l'année 2017-2018:

DOSSIER D'INSCRIPTION ou de REINSCRIPTION

A la rentrée 2017/2018, vous serez élève de:		Vous venez vous inscrire	horaires	
1TSHR 2TSHR	MAN > 1 TSHR et 1TSHR > 2TSHR	Retour du dossier de réinscription par la poste avant 15 août		
Terminale	CAP Petite Enfance > 2 PE passant en TPE	Jeudi 31 mai	A 11h	
	CAP Hôtellerie > 2 CAPH passant TCAPH	Lundi 4 juin	2CAPHA à 10h 2CAPHB à 8h	
	Hôtellerie > 1HA/B passant en THA/B	Lundi 4 juin	1HA à 9h 1HB à 14h	
	Bac PRO	Commerce > 1 COM A/B passant en T COM A/B	Jeudi 7 juin	1COMA : 10h 1COMB : 14h
		Gestion-Administration > 1 GA passant en TGA	Vendredi 1 juin	A 9h
Bac Techno Hôtellerie > 1 STHRA/B passant en TSTHRA/B	1STHRA : 05/06 1STHRB : 06/06	1STHRA : 8h 1STHRB : 9h		
Première	Bac Pro	Hôtellerie > 2HA/B passant en 1HA/B	Mardi 5 juin 2HA à 8h 2HB à 14h	
		Commerce > 2 Com A passant en 1 COMA	Lundi 18 juin A 10h00	
		Commerce > 2 Com B passant en 1 COMB	Lundi 18 juin A 14h00	
		Gestion-Administration > 2 GA passant en 1GA	Jeudi 31 mai A 10h00	
	Bac Techno Hôtellerie > 2 STHR passant 1 STHR	Lundi 18 juin A 8h		

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir à vous accueillir au sein du lycée. Afin de procéder aux formalités d'inscription, nous vous remercions de bien vouloir **remplir les documents joints** et de les **apporter au lycée**, accompagnés des pièces demandées, **selon le calendrier en 4^{ème} page de couverture**. **Pour les élèves déjà scolarisés** au lycée Jean-Baptiste Decrétot durant l'année scolaire 2017-2018, la réinscription **est soumise à la décision du conseil de classe**. Cependant, **Vous devez procéder à la réinscription** de votre enfant et nous nous occuperons de l'affecter dans la classe adéquate, selon la décision prise.

Recommandations

- Ce temps d'inscription dans l'établissement sera l'occasion de rencontrer les personnels d'encadrement, équipe éducative et pédagogique pour toute question relative à la scolarité de votre enfant.
- **Il est absolument nécessaire de procéder à l'inscription pendant ces dates sous peine de voir l'affectation s'annuler.** Je vous remercie de veiller à ce que les informations que vous nous transmettez soient très précises et exactes. Si vous ne pouvez pas vous rendre aux horaires indiqués, veuillez **contacter la vie scolaire très rapidement au 02 32 40 14 29 afin de fixer un rendez-vous.**
- **Pour les nouveaux élèves, seuls les responsables légaux de l'élève sont habilités à procéder à l'inscription** et à nous remettre les documents. Il est bien sûr recommandé que l'élève soit présent.

Le dossier doit être constitué des pièces suivantes :

- **LA FICHE VIE SCOLAIRE** à compléter pour une inscription (ou à vérifier et modifier les informations au stylo rouge pour les réinscriptions). **Il est important de renseigner des adresses mails valides.** Seront agrafées à cette fiche.
- - les photocopies des pages du livret de famille, ainsi que la photocopie du jugement de divorce ou de séparation si nécessaire ;
- - une photocopie d'un justificatif de domicile (facture EDF, quittance de loyer de moins de 3 mois),
- - une photocopie recto/verso de la carte d'identité nationale de l'élève,
- - une attestation d'assurance obligatoire pour l'année 2018-2019.
- - N° Sécurité Sociale obligatoire pour les élèves dès 16 ans.
- **LA FICHE INFIRMERIE** avec la photocopie des vaccins. En cas de problème particulier, joindre un courrier confidentiel à l'attention de l'infirmière. **1 photo d'identité** doit être agrafée à la fiche.
- **LA FICHE INTENDANCE** avec un **RIB obligatoire** et, **pour les élèves demi-pensionnaire au ticket seulement**, un chèque de 35,50 euros, à l'ordre de l'agent comptable du lycée J.B Decrétot (nom-prénom-classe au dos).
- **1 photo d'identité pour l'intendance**
- Lycéens boursiers : notification d'attribution de la bourse
- **2 photos d'identité** (nom et prénom au dos) : **1 obligatoire pour la carte lycéen +1** pour la vie scolaire si demande d'internat
- **1 photo d'identité** nécessaire pour la demande de transport scolaire ou 2 si utilisation du réseau SNCF.
- **Photocopie de l'attestation de la JAPD**, obligatoire si effectuée, sinon attestation de recensement.
- **Un chèque facultatif de 5 euros** à l'ordre de la M.D.L Decrétot (Maison des lycéens, ex foyer des élèves) avec le nom de l'élève et sa classe au dos.. Cette contribution est importante car la M.D.L participe au financement des projets et des voyages des élèves.
- **La demande d'internat pour la rentrée 2018**
- **La confirmation de lecture du règlement intérieur, ainsi que des autorisations de prise de vue ou de captation** (sur le même document).
- **POSTBAC : Inscription sécurité sociale obligatoire, document CERFA ° 50239#01** à télécharger sur internet
- - Nouveaux étudiants : déclaration du médecin, copie de votre ancienne attestation de carte vitale.
- - Boursiers : **notification définitive de bourses**, à télécharger sur le site du CROUS
- - Relevé de notes du baccalauréat.

Pour les inscriptions des élèves de seconde, de 3^{ème} Prépa-professionnelle, première passerelle et nouveaux étudiants MAN/BTS, les dossiers sont à retirer au lycée Jean-Baptiste Decrétot ou à télécharger sur le site du lycée

Seconde	CAP	Hôtellerie (2CAPH)	Du 2 au 3 juillet 2018	De 8h30 à 18h00
		Petite Enfance (2CAPPE)		
	PROFESSIONNELLE	Hôtellerie (2H)		
		Commerce (2COM)		
		Gestion-Administration (2GA)		
TECHNO	Hôtellerie (2STHR)			
1ères	1 ^{ère} passerelle Bac Techno hôtellerie (1STHRA)			
3ème	Prépa-professionnelle		Vendredi 15 juin	Réunion information à 18h
MAN BTS	Nouveaux étudiants MAN/BTS Pour les étudiants affectés au 10/07, merci d'envoyer le dossier d'inscription par courrier avant le 15/08		5 et 6 juillet	8h30 à 18h00

Fournitures

Les listes des manuels scolaires et du trousseau professionnel vous seront remises le jour de l'inscription.

Matériel de l'internat : Pour le couchage (lits de 90 cm) : drap housse, couverture ou couette avec housse, traversin ou oreiller avec taie.

TOUT doit être étiqueté au nom de l'élève afin d'éviter toute perte.

L'entretien de ce couchage est à la charge des familles et doit se faire régulièrement. Prévoir également le nécessaire de toilette (serviettes, gants, trousse, chaussons,...). **Attention tout aérosol est interdit : bombe de déodorant, laque...**

Pour la sécurité des objets personnels il faut 2 cadenas : le deuxième cadenas servant de cadenas « de secours ».

La carte région : ATOUTS Normandie

ATTENTION la carte région a été modifiée, les informations données ici sont à titre indicatif. Pour plus de précisions il est recommandé d'aller voir directement sur le site de la carte région.

La Région Normandie attribuera à chaque élève de l'établissement un QRcode via le dispositif ATOUTS Normandie. Les élèves bénéficieront de : 40 euros pour l'achat de livres pour les 1^{ère} année de CAP, seconde professionnelle, 100 euros pour l'achat du premier équipement professionnel et 70 euros pour l'achat des livres en seconde bac technologique.

Un QR code vous sera adressé mais vous aurez la possibilité d'avoir une carte si vous en faites la demande.

L'inscription se fait par **internet** en s'inscrivant sur www.lacarteregion.com. Si vous ne pouvez pas la faire de chez vous, vous pourrez faire la demande le jour de l'inscription au lycée.

Pour les élèves qui ont déjà une carte, elle sera **réinitialisée par le lycée après l'inscription**.

En cas de perte, de vol, de dysfonctionnement, les demandes se font auprès de l'équipe de La carte région ATOUTS Normandie par téléphone au 02 35 52 22 50 ou par courriel lacarteregion@normandie.fr. **Ne jamais faire de nouvelle inscription pour ce type de demande.**

Le transport (bus-train)

Un imprimé correspondant à votre situation vous sera remis par le secrétariat de direction lors de l'inscription. **Une photo** est nécessaire. Ce document est à retourner, par la famille, aux sociétés de transports.

Règlement intérieur

Il est indispensable que les responsables légaux et les élèves aient pris connaissance du règlement intérieur du lycée. Celui-ci est consultable sur le site internet du lycée. Une fois lu, vous devez renseigner et signer le document joint qui accuse réception de cette lecture (n'imprimez pas le règlement en lui-même). Ce document est à nous remettre le jour de l'inscription. Nous serons à votre disposition pendant l'inscription pour toute question relative aux règles de vie du lycée.

Attestation d'assurance obligatoire (à fournir au plus tard à la rentrée et à remettre au professeur principal).

Les certificats de scolarité

Ils seront distribués la dernière semaine du mois de septembre par le professeur principal contre signature.

Il y a 3 exemplaires, merci de faire des photocopies. Aucun duplicata ne sera fourni.

Les étudiants post-bac

L'affiliation ou le renouvellement au régime étudiant de sécurité sociale est obligatoire dès votre entrée dans l'enseignement supérieur.

Il vous faut compléter le document **cerfa n° 50239#01** et y joindre un RIB à votre nom, votre déclaration de choix du médecin traitant, une copie de votre ancienne attestation de carte vitale. N'oubliez pas de préciser le choix de la sécurité sociale : SMENO ou LMDE.

Le dossier de bourses sur critères sociaux est à imprimer sur le site du CROUS dès la rentrée. Il vous faudra ramener la notification définitive dès sa réception au secrétariat de la direction.

Demande d'internat

Si vous avez une demande d'internat pour votre enfant (à télécharger sur le site du lycée, préciser la rubrique), vous recevrez la réponse définitive mi-juillet par courrier. En cas de réponse négative vous pourrez prendre rendez-vous avec le Proviseur. Le rendez-vous est à prendre auprès du secrétariat de direction à partir du 28/08/2018.

Maison des lycéens

La Maison des Lycéens est une association des élèves (ex Foyer socio éducatif) qui a pour objectif de mettre en place des activités de loisirs, culturelles et d'améliorer la vie quotidienne du lycée. Par exemple, elle contribue à l'animation du foyer, d'espaces de vie et de détente, ainsi qu'à la mise en place de sorties ou rencontres artistiques (théâtre, musique, danse...) et cinématographiques. L'adhésion à cette association est facultative mais elle est essentielle pour les élèves et leur démarche citoyenne est très précieuse pour tous.

La photo de classe

La MDL est toujours à la recherche de fonds afin d'améliorer le bien-être de nos élèves. La photo de classe aura lieu à la rentrée, mi-septembre en tenue professionnelle. **L'élève doit participer à la prise de vue individuelle pour des raisons administratives, même si l'élève ne souhaite pas acheter les photos.**

UNSS

L'association de l'Union Nationale du Sport Scolaire est le lieu privilégié de la pratique d'une activité sportive aussi bien dans l'optique loisir que compétition. C'est également l'occasion de prendre des responsabilités dans la vie démocratique de cette association par le biais de la fonction de « jeune officiel » (dirigeant, coach, arbitre, reporter, photographe...).

Les activités possibles au lycée sont : danse, step, musculation, futsal, rugby, handball, basket ball, volley ball, cross, athlétisme, badminton..

Les entraînements, qui ont lieu le midi ou le soir (17h15/ 18h30), et les compétitions, qui ont lieu le mercredi après-midi, sont encadrés par les enseignants d'EPS. L'inscription se fera auprès de ces derniers à la rentrée. Pour les élèves souhaitant se licencier il faut : une autorisation parentale pour les élèves mineurs, 1 photo d'identité et une cotisation de 20 euros pour la licence.

Le service d'hébergement et de restauration

La fiche intendance est à renseigner, à signer et à nous rendre le jour de l'inscription avec un RIB obligatoire et, pour les élèves concernés, le règlement de 34,50 euros > voir le document d'informations du service d'hébergement et de restauration (tarifs, échéancier, prélèvement automatique, télépaiement...) consultable sur le site du lycée. Coupon réponse à compléter, à signer et à retourner à l'intendance.